



ASSEMBLÉE — 38^e SESSION

PLÉNIÈRE

DÉCISION N^o 2

À la sixième séance plénière de sa 38^e session, le 4 octobre 2013, l'Assemblée a adopté les résolutions suivantes :

13/1 présentée dans la note A38-WP/417

16/1 présentée dans la note A38-WP/431

19/1 présentée dans la note A38-WP/414

25/1 présentée dans la note A38-WP/419

25/2 présentée dans la note A38-WP/419, sous réserve de la suppression du paragraphe 11 du dispositif

25/3 présentée dans la note A38-WP/419

17/1 : *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Dispositions générales, bruit et qualité de l'air locale*, présentée dans la note A38-WP/429

17/2: *Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques*, présentée dans la note A38-WP/430

De plus, il a été noté que les réserves formulées par des États à propos de la Résolution 17/2 seront consignées dans les actes de la réunion.

— FIN —